

## Les sources de l'histoire des moulins aux Archives départementales des Côtes-du-Nord

Depuis plusieurs années déjà, on observe un net regain d'intérêt pour les moulins et leur histoire. Ce phénomène, qui pour certains pourrait avoir encore davantage d'ampleur, connaît deux expressions principales :

— restauration des bâtiments par des particuliers (dont bon nombre sont regroupés au sein de l'Association de sauvegarde des moulins bretons née à Guérande en 1981) et par des collectivités locales ou des organismes publics (nous citerons comme exemples les moulins à vent de Lancieux et Saint-Quay-Portrieux, acquis et restaurés par les communes et ceux de Kerrouat en Commana et de Vergraon à Sizun que le Parc naturel régional d'Armorique a aménagés pour y tenir des animations permanentes) ;

— préparation et publication d'ouvrages et d'articles, réalisation de films même, sur l'histoire des moulins et je pense, tout en sachant que j'en oublie d'autres, aux travaux de Maurice Daumas (1), Claude Rivals, Jean-Louis et Corinne Boithias, aux articles de Jacques Guillet et l'équipe « Ar Vag » sur les meuniers et moulins à marée du Morbihan (2), de Mme Bruneau-Chotard sur les moulins à marée de la Rance et les moulins à vent de la côte d'Emeraude (3), aux ouvrages de l'Université du Temps Libre de Dinan et de M. Jean Gourbil sur le pays de Dinan (4) et au film documentaire sur les moulins à marée de Bretagne réalisé par le Club des cinéastes amateurs de Brest et l'Institut Culturel de Bretagne. Rappelons enfin que la Direction du Patrimoine du Ministère de la Culture avait inscrit en 1983,

---

(1) Maurice Daumas, *L'archéologie industrielle en France*, Paris, 1980 (voir en particulier p. 347-396 sur les moulins à marée).

(2) Jacques Guillet, *Ar vag, Meuniers et moulins à marée du Morbihan* dans le *Chasse-Marée*, n° 5, 1982, p. 42-57.

(3) Maud Bruneau-Chotard, dans *Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo* : « Les moulins à marée de La Rance », 1982, p. 87-106 et « Les moulins à vent de la Côte d'Emeraude », 1983, p. 261-273.

(4) Jean Gourbil, *Vieux moulins en Bretagne*, Dinan, 1986. *Vieux moulins du pays de Dinan*, Cahiers de l'Université du Temps Libre de Dinan, n° 2, mai 1987.

comme thèmes de son programme de recherche dans le domaine du patrimoine industriel, la métallurgie du fer et l'énergie hydraulique.

Les Archives départementales sont le point de rencontre de toutes ces préoccupations dans la mesure où elles détiennent les documents qui permettent de connaître le passé des moulins. Aux démarches à caractère scientifique ou culturel s'en ajoutent d'autres de nature administrative : pour des problèmes de droit d'eau, des propriétaires de moulins sont sommés de prouver que leur moulin est fondé en titre, c'est-à-dire que son existence est antérieure à l'abolition de la féodalité.

C'est d'ailleurs pour aider des particuliers ayant à faire face à un problème administratif précis que l'équipe des Archives départementales des Côtes-du-Nord, à laquelle le présent travail est en grande partie redevable, se mobilisa pour dresser l'inventaire des différentes catégories de documents et séries d'archives contenant des renseignements relatifs aux moulins. En effet, en juin 1986, le service « Gestion des ressources en eau » de la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt adressait aux propriétaires d'ouvrages situés dans les cours d'eau classés par décret du 31 janvier 1922 un courrier leur annonçant que la loi du 29 juin 1984 sur la pêche et la gestion des ressources piscicoles imposait le maintien d'un débit minimal et l'installation de dispositifs de franchissement à poissons migrateurs, le délai d'application variant de six mois à cinq ans suivant que les ouvrages avaient une existence juridique ou non. Les propriétaires se retournèrent vers nous pour obtenir une preuve de l'« existence juridique » de leurs moulins, démontrant ainsi à leur façon, si cela était encore nécessaire, que les Archives sont en prise directe avec le monde d'aujourd'hui, avec les préoccupations de nos contemporains et que les documents vieux de plusieurs siècles qu'elles conservent se révèlent parfois être d'une délicate actualité. Chacun de mes collaborateurs se sentit concerné par ces recherches assez difficiles, il faut bien le dire, et indiqua ce qu'il connaissait ou trouvait dans la série qu'il ou elle était en train de classer. Et dans un département où ils avaient été sans doute près de 2000 au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les moulins avaient laissé des traces...

Comment retrouver ces traces multiples et diverses non seulement des bâtiments mais aussi des hommes qui les ont possédés ou y ont travaillé ? C'est ce que je vais essayer d'exposer maintenant en ayant présent à l'esprit que les préoccupations et les exigences d'un propriétaire soucieux de retracer l'histoire de son moulin, et uniquement de son moulin, ne sont pas les mêmes que celle d'un historien des techniques à la recherche de détails sur l'équipement et le fonctionnement de ces ouvrages. Dans le foisonnement des documents, l'un et l'autre souhaitent avoir accès le plus rapidement et le plus directement possible à ceux qui sont pertinents pour leur recherche.

Pour des raisons à la fois historiques, juridiques et administratives

autant qu'archivistiques, il convient de distinguer trois époques : les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la période révolutionnaire et l'Ancien Régime.

## I. Les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

### 1.1. *Les sources statistiques (séries M et S) :*

La statistique de base, pourrait-on dire, est celle de 1848 (5) mais elle ne concerne que les moulins à farine ; ceux-ci étaient de loin les plus nombreux mais il existait aussi des moulins à tan, à fouler les étoffes ou à teiller le lin. Pour chaque arrondissement, à l'exception malheureusement de celui de Saint-Brieuc, existe un recensement présenté sous forme de tableau où sont indiqués les noms, prénoms et surnoms des meuniers, les noms affectés aux moulins, la commune où ils sont situés, leur valeur locative, leur source d'énergie (à eau ou à vent), le montant de la patente. On dénombrait ainsi au total 1245 moulins dont 107 à vent dans les quatre arrondissements de Dinan (261 dont 57 à vent), Guingamp (369, tous à eau), Lannion (390 dont 39 à vent) et Loudéac (225 dont 11 à vent).

Pour la même année existe une enquête ne concernant elle aussi que les moulins à eau et à vent (6). Elle se présente sous forme de fiches par moulins classées par commune. On y trouve les mêmes renseignements que dans la statistique : nom et lieu du moulin, nom et prénom du meunier, valeur locative, montant de la patente mais en plus un tableau indique, pour les matières premières employées et les produits fabriqués ou manufacturés annuellement, leur nature (froment, seigle, orge, méteil, avoine, blé noir), leur quantité en kilogrammes, leur valeur par quintal, leur valeur totale, les lieux d'origine des matières premières, les débouchés ou lieux de destination des produits. En plus, figure le nombre total d'ouvriers, en distinguant hommes, femmes et enfants, et le salaire journalier des uns et des autres.

Cette enquête, fort intéressante, est malheureusement lacunaire, tout d'abord parce qu'elle n'avait pas retenu les moulins qui chômaient momentanément mais aussi parce que malheureusement de nombreuses fiches ne sont pas parvenues jusqu'à nous, cela étant vrai en particulier pour les communes de l'arrondissement de Dinan.

Il existe pour la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle une autre statistique qui n'est pas datée mais qui, selon toute vraisemblance, a été établie suite à la circulaire du 31 décembre 1808 (7).

(5) 18 S 2 (2).

(6) 6 M 927-931.

(7) 6 M 926. Bertrand Gille, *Les sources statistiques de l'histoire de France*, Genève, 1980, p. 134-135.

Voici en effet les renseignements disposés par commune figurant dans ce document : nom du moulin, nature des moutures et nombre des tournants à eau (roues perpendiculaires ou horizontales) et à vent, qualité des moutures (économique ou à la parisienne, à la grosse ou à la lyonnaise), quantité de farine produite par jour, nature des céréales employées, noms des lieux d'où proviennent les meules (surtout Rouen).

Malheureusement, cette statistique de 1809-1810 comme celle de 1848 n'est pas complète : il s'agit sans doute en fait d'une minute inachevée. Par exemple, pour l'arrondissement de Dinan manquent les communes d'Auc-leuc, Dolo, Le Hinglé, Mégrit, Plénée-Jugon, Ploubalay, Saint-Jacut-de-la-Mer, Saint-Potan. Dans l'arrondissement de Loudéac 48 communes seulement sont représentées contre 54 en 1848 ; Le Haut-Corlay, entre autres, fait défaut. Même phénomène pour l'arrondissement de Saint-Brieuc : certaines communes sont notées au crayon avec aucune indication en face ; c'est le cas en particulier de Gommenech, Lanfains, Pommerit-les-Bois, Saint-Carreuc, Saint-Trimoël et Trédaniel. Seuls les états des arrondissements de Guingamp et Lannion paraissent complets, comparables tout au moins à ceux de 1848. Ces réserves faites, voici les résultats que l'on obtient :

Arrondissement	à eau	à vent	Total
Dinan .....	150	46	196
Guingamp.....	360	3	363
Lannion .....	350	44	394
Loudéac.....	171	6	177
Saint-Brieuc .....	316	76	392
Totaux généraux	1347	175	1522

Même s'il ne s'agit pas à proprement parler de statistiques il ne faut pas oublier les renseignements donnés par l'édition du dictionnaire d'Ogée revue et augmentée par A. Marteville et P. Varin : dans le tome I (lettres A-L), publié en 1843, est indiqué le nombre de moulins par commune et souvent, mais pas de façon systématique, leur nom ; dans le tome II (lettres M-V), qui a paru dix ans plus tard, le nombre, le nom des moulins, la nature de leur force motrice sont toujours précisés. Contemporain et comparable est l'ouvrage de Benjamin Jollivet, « *Les Côtes-du-Nord, histoire et géographie de toutes les villes et communes du département* », Guingamp, 1854-1859.

La qualité des renseignements fournis par l'enquête de 1838 sur les cours d'eau et les moulins me paraît par contre sujette à caution. Les chiffres donnés par cours d'eau par les sous-préfets chargés de l'enquête semblent, sauf pour Loudéac, plus ou moins fantaisistes : ils ne correspondent pas en tout cas à ceux de 1810 ni de 1848. Pour l'arrondissement chef-lieu, on ne

conserve que les états fournis par les maires qui tantôt sont incomplets, tantôt précisent le nom des moulins en plus de leur nombre (8).

Existente ensuite d'autres statistiques plus tardives qui permettent d'évaluer l'évolution du nombre total de moulins dans le département mais qui présentent l'inconvénient de ne donner que des chiffres et non des états nominatifs comme les précédentes. L'enquête économique de 1917 (9) menée par le Ministère de la Guerre (comité d'action économique de la X<sup>e</sup> région), publiée dans *Le développement économique des Côtes-du-Nord, Agriculture, industrie, commerce*, Saint-Brieuc, 1919, nous apprend que « de petits moulins, qui sont au nombre d'environ 800 et peuvent fournir 1800 quintaux par jour et 41 minoteries de rendement divers écrasent les blés, seigles, orges, blés noirs, nécessaires aux besoins du département » (10). Elle donne par ailleurs la statistique des installations hydrauliques dressées en 1906 par les Ponts-et-Chaussées avec en comparaison la même statistique établie en 1886. La publication de ces tableaux est d'autant plus intéressante que les Archives départementales n'ont pas reçu les documents correspondants. Par bassin est donné le nombre de moulins à farine, à tan, à teiller le lin, ainsi que de cartonneries, papeteries, scieries, tours à bois, forges et ateliers mécaniques. On arrive ainsi à un total de 1426 établissements en 1886 (dont 1319 moulins à grains et 60 pour le teillage du lin) qui ne sont plus que 1120 vingt ans plus tard (dont 991 moulins à grains et 82 pour le teillage du lin). Ce déclin, qui s'est amorcé avec la diffusion de la machine à vapeur, s'est poursuivi ensuite, les petits moulins disparaissant au profit des minoteries industrielles qui sont 130 d'après la monographie agricole du département des Côtes-du-Nord, rédigée à la fin de 1929. « Quoiqu'il en soit, précise le rédacteur, cette industrie est la plus importante de toutes, par les capitaux engagés, par la valeur des produits transformés et par le nombre des personnes qu'elle fait vivre » (11).

Il est sans doute possible de faire une comptabilité très fine de cette évolution grâce aux données chiffrées des tableaux de dépouillement cantonaux de la statistique agricole annuelle : de 1904 à 1939, l'on a ainsi, pour chaque commune, le nombre de minoteries à cylindres et à meules et de petits moulins (12).

(8) 12 S 1 (6). Voici, avec toutes les réserves qui s'imposent, les résultats de nos comptages : arrondissement de Dinan : 91 moulins dont 82 à farine, Guingamp : 314 dont 306 à farine, Lannion : 270 dont 268 à farine et Loudéac : 228 dont 225 à farine. Dans cette statistique sont décomptés à part les forges, les moulins à tan, à fouler, à papier, à carton et même à marée... Pour les papeteries voir les enquêtes de 1812, 1829 et 1844 se trouvant dans 6 M 937.

(9) 9 M 4 (cote provisoire).

(10) P. 184. Suit la liste des seules minoteries.

(11) 7 M 4 (cote provisoire) et 5 bi 624, p. 165-166.

(12) 6 M 872-919.

### 1.2. *Les documents cadastraux (sous-série 3 P)*

Au même titre que les cartes d'état-major, les plans cadastraux, plus détaillés parce qu'à plus grande échelle, sont des documents très facilement utilisables pour rechercher ou localiser des moulins. En général, on peut aisément trouver les moulins existant dans une commune à l'aide du tableau d'assemblage de l'atlas parcellaire, les feuilles des sections apportant des précisions sur la forme et l'implantation des bâtiments.

Pour plusieurs communes du département, 15 exactement (13), nous conservons trois séries de plans cadastraux.

Entre 1804 et 1807 ont été réalisés, en application du décret du 12 brumaire an II, des plans par masses de culture qui sont d'ailleurs de très belles et très grandes pièces.

Une soixantaine de communes du département (14) ont fait l'objet d'opérations cadastrales dans les années 1808-1818 qui les ont pourvues de plans.

De 1819 à 1849 a été établi un second cadastre ; les communes ayant été dotées du premier ont été visitées par les géomètres parmi les dernières.

A l'aide du numéro de parcelle figurant sur le plan, on peut, grâce aux états de sections, retrouver le nom du propriétaire et suivre par les matrices des propriétés foncières puis bâties les changements de propriété.

Une source méconnue et pourtant fort précieuse à maints égards sont les documents de l'expertise cadastrale qui méritent un bref développement.

Pour le premier cadastre, ils se présentent sous la forme de petits registres qui comprennent le procès-verbal de délimitation du territoire de la commune et de sa division en sections, le tableau comparatif des mesures anciennes et nouvelles, le tarif du prix des grains et autres denrées de 1783 à 1790 et de 1797 à 1803, le tableau de classification des propriétés foncières, le tarif du produit net des différentes natures de propriété, le procès-verbal d'évaluation du revenu imposable. C'est le tableau de classification des propriétés foncières qui retiendra particulièrement notre attention : après une introduction consistant en une présentation générale de la commune, de sa géographie, de son économie et même parfois de ses « antiquités », sont examinés successivement la nature du terrain, le genre de culture, les frais de

(13) Kermoroc'h, Loscouët-sur-Meu, La Malhoure, La Méaugon, Penguilly, Planguenoul, Ploufragan, Saint-Alban, Saint-Brieuc, Saint-Michel-en-Grève, Trébry, Trémuson, Trévron, Trégastel, Yffiniac.

(14) Voir la liste des communes concernées dans l'inventaire provisoire des plans de la sous-série 3 P.

culture et de récolte, les produits bruts et nets des terres labourables, les jardins, landes, prairies, pâtures, bois-taillis et futaies, étangs, avenues et pièces d'eau, les maisons et enfin les moulins. La liste de ceux-ci est accompagnée de remarques sur leur situation, leur état, leur fonctionnement et d'une estimation du revenu net imposable.

Pour le cadastre de la seconde période, on conserve, en liasses, les pièces de l'expertise cadastrale qui sont à peu près similaires à celles qui viennent d'être décrites. La liste des moulins figure, sans davantage d'indications, dans le tableau d'évaluation des natures de propriété. On trouve très souvent dans ces dossiers des relevés des baux des dix-douze années qui ont précédé l'expertise.

La consultation des archives de l'enregistrement permet de retrouver de façon plus exhaustive les baux d'un moulin ou les actes de vente. D'autres sources fiscales, tels que les registres des hypothèques, les rôles des contributions foncières et les rôles des patentes, fournissent des indications sur les propriétaires et les meuniers des moulins qui ne font d'ailleurs parfois qu'un.

### 1.3. *Les dossiers techniques (sous-séries 12-31 S et 84 S)*

Une documentation de tout premier ordre est fournie, d'une part par les dossiers du service hydraulique des Ponts-et-Chaussées et du service de la Direction départementale de l'Agriculture qui à sa suite a eu à assurer la police des cours d'eau et d'autre part, par ceux des bureaux de la préfecture avec lequel le service hydraulique était en relation pour assurer la réglementation, chargés de préparer les arrêtés portant règlement d'eau. Les archives de ces derniers représentant 4,75 ml correspondant aux sous-séries 12 à 31 S tandis que les dossiers du Service hydraulique versés par le service « Gestion des ressources en eau » de la D.D.A.F. en septembre 1985 constituent la sous-série 84 S qui mesure 7 ml. Tous ces documents ont fait l'objet d'un répertoire numérique (15). Ces deux ensembles se recoupent et se complètent à la fois : même si le contenu des dossiers est souvent presque identique, on devra toujours pour être sûr d'avoir vu l'ensemble des pièces relatives à un moulin consulter les dossiers des deux fonds. Que renferment ces dossiers ? Des documents donnant des renseignements techniques très précis tels que le procès-verbal de visite des lieux, le rapport de l'ingénieur ordinaire, un plan d'ensemble sur lequel l'on peut voir des moulins voisins, des profils en long et en travers du bief et du déversoir, des dessins de détail, en particulier

(15) *Répertoire numérique de la série S Travaux publics*, par François Merlet, 1957, doté d'une excellente table des noms de lieux et *Répertoire numérique de la sous-série 84 S*, par Marie-Thérèse Parscau et Brigitte Tocqué, 1986, dont le plan de classement est exactement identique à celui du précédent.

des vannes (16), une élévation de la façade, en général du côté où se trouve la ou les roues. Malheureusement, ces documents ne figurent pas toujours dans leur totalité dans les dossiers. Par ailleurs, il faut noter que par définition ne sont concernés que les moulins construits après 1800, les moulins fondés en titre n'apparaissant que s'ils sont l'objet d'une modification des ouvrages ou de contestations de la part des riverains ou des propriétaires de moulins voisins.

## II. La période révolutionnaire

### 2.1. *Les sources statistiques*

On trouve à cette époque déjà, quoique de façon nettement plus limitée, des renseignements d'ordre statistique, non pas dans les fonds de l'administration départementale (qui ne contient, à ma connaissance, pour les moulins, qu'un dossier concernant le curage de l'Arguenon et le grand moulin de Jugon, 1791-an III, et un autre sur les batardeaux des moulins de Dinan et de Léhon, 1790-1792) mais dans ceux des administrations locales : districts et municipalités de canton. C'est ainsi que l'on a des états de l'an II, par commune, des moulins à farine du district de Saint-Brieuc qui précisent le nom du moulin, des propriétaires, des fermiers, le nombre des tournants, s'il est à eau ou à vent, le nom de la rivière ou du ruisseau où il est situé, la quantité de farine produite par jour, la qualité de la farine (belle ou ordinaire), le nombre de jours de chômage par an (17). Les états des moulins du district de Lamballe sont moins détaillés, parce que non nominatifs sauf pour les communes d'Hénanbihen, Landéhen, La Malhoure, Meslin, Noyal, Planguenoual, Plurien, La Poterie, Quintenic, Saint-Alban et Saint-Igneuc, pour lesquelles le nom des moulins est précisé (18). Ces états de l'an II sont en lacune dans les fonds des autres districts, à l'exception des réponses de Gausson et de La Ferrière pour le district de Loudéac (19). Pour certains cantons, on a conservé des « états des ruissaux, rivières, moulins et usines » par commune : de tels états où les noms des moulins sont précisés existent seulement pour Tréguier (an VII), Lamballe et Perros-Guirec (an VIII) (20). Signalons enfin une liste des moulins de Plouagat-Châtelaudren en 1793 (21).

(16) Par exemple, pour le moulin du Pont-Neuf en Pléneuf, dessins de détail de la vanne motrice de la turbine, du vannage de décharge et des portes de marée (1886) : 20S4 VIII.

(17) 10 L 178.

(18) 5 L 127.

(19) 7 L 66.

(20) 93 L 13, 33 L 13 et 55 L 13.

(21) 4 L 69.

### 2.2. *Dossiers des biens nationaux (sous-série 1 Q)*

Nombre de moulins ayant appartenu à l'église ou à des émigrés ont été vendus comme bien nationaux. Pour savoir si cela a été le cas d'un moulin quelconque on se reportera aux inventaires dressés par l'administration des Domaines elle-même conservés dans la sous-série 1 Q. Les biens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> origine (respectivement biens ecclésiastiques et biens des émigrés) font l'objet de volumes distincts, présentés par arrondissement et dans l'ordre alphabétique des communes : pour chacun est indiqué la date du procès-verbal d'expertise et de la vente avec les références du carton ou du registre où ils se trouvent. Les procès-verbaux d'expertise sont les documents les plus intéressants car, quoique de valeur inégale parce que plus ou moins précis et détaillés, ils nous renseignent sur le bâtiment, donnant quelquefois des détails techniques sur la construction et les machineries, précisant souvent dans quel état elles se trouvent. Il est parfois fait mention dans le corps du texte ou sur une feuille séparée du dernier bail à ferme et, si l'on a de la chance, il est fait mention du notaire qui l'a rédigé.

Ces dossiers sont d'une importance capitale : d'une part, lorsque l'on arrive à prouver qu'un moulin a été vendu comme bien national, l'administration le considère comme fondé en titre ; d'autre part, comme nous le verrons par la suite, on y trouve souvent des renseignements qui amorcent et facilitent la recherche de l'histoire du moulin sous l'Ancien Régime. Les dossiers d'émigrés et des établissements religieux peuvent constituer eux aussi parfois une riche mine.

### 2.3. *Autres documents*

Le répertoire numérique des fonds judiciaires de la période révolutionnaire (102-231 L) dressé par François Merlet en 1936 a été doté d'un index des noms de personnes qui autoriserait par exemple de repérer sans trop de difficultés les documents que l'on aurait à dépouiller pour faire une étude sur la criminalité de la classe sociale des meuniers sous la Révolution : les noms propres étant suivis de la profession, il serait assez rapide de dresser la liste des dossiers pertinents (22). Si l'on s'intéressait aux meuniers d'une seule commune, on aurait plus vite fait d'utiliser la table alphabétique des noms de lieux.

Les documents figurés de la dernière décade du XVIII<sup>e</sup> siècle sur lesquels apparaissent des moulins sont très peu nombreux. Il s'agit des plans des Ponts-et-Chaussées relatifs essentiellement aux traversées des villes. Les moulins représentés sont si peu nombreux que l'on aura vite fait de les citer tous : le moulin Bourgeois à Guingamp (an III), le moulin de Lézouarn à

---

(22) On trouve par exemple des affaires où des meuniers sont impliqués dans 102 L 39, 356, 371, 115 L 57, 93, etc.

Paimpol (sans date), le moulin de la Falaise à proximité du marais de la Pétrole en Taden (an VI), le moulin d'Yffiniac (an V), les plus détaillés concernant les moulins du pont de Dinan sur un plan général de la ville (an VI) et le moulin situé sur le Léguer contre le pont Sainte-Anne à Lannion dont l'on peut suivre l'évolution à quatre ans d'intervalle sur le « plan des ponts de Sainte-Anne, de Kermaria et des Ponts longs » (an III) et sur celui « du pont du Guer, de la place des Augustins... » (an VII).

### III. L'Ancien Régime

#### 3.1. *Les documents figurés*

Sans transition, nous passerons à l'Ancien Régime tout en continuant à parler de la même sorte de documents. Chacun pensera tout de suite à la carte de Cassini très utile pour le repérage des moulins existant alors. Mais on pourra tout de même lui faire quelques critiques. D'une échelle assez réduite, surchargée, elle est difficile à lire. Ensuite, elle n'est pas exempte d'erreurs et d'imprécisions. Enfin, elle donne davantage de renseignements sur les moulins à vent dont les noms sont, sauf rares exceptions, mentionnés tandis que les moulins à eau sont simplement indiqués par une roue dentelée sans indication complémentaire.

Les plans-terriers de la seigneurie de Lamballe dressés entre 1785 et 1789 sont des documents de tout premier ordre (23). Ils sont encore plus intéressants que ceux du cadastre parce que plus fouillés. Sont représentés les terroirs de 16 paroisses ou trèves : Andel, Erquy, Hillion, La Malhoure, Landéhen et Penguily, sa trêve, Maroué et Saint-Trimoël, sa trêve, Meslin, Morieux, Pléneuf, Plestan, Quintenic, Saint-Aaron, Saint-Glen et Trégomar. On relèvera au passage que pour La Malhoure et Penguily ces plans s'ajoutent aux trois séries de plans cadastraux de la première moitié du XIX<sup>e</sup> mentionnés plus haut. Non seulement les moulins existants mais aussi les ruines de moulins sont représentés. Chaque parcelle du plan présente les indications suivantes : le numéro, les noms de la parcelle, du propriétaire et du domaine dont elle fait partie, la contenance et le genre de culture. Pour chaque plan existe un répertoire (24) qui renvoie à une table des applications (25). Chaque table contient les renseignements suivants en regard de chaque propriété : nature et dates des titres, noms des propriétaires, numéros des boîtes, folios des registres, articles des titres, c'est-à-dire les références d'archives anciennes n'apparaissant pas dans l'inventaire mais sur les layettes du fonds du duché de Penthièvre ; à l'aide des numéros de boîte, les personnes

(23) E 494-499.

(24) E 500-505.

(25) E 506-534.

assurant le service de la salle de lecture peuvent trouver les documents. En plus, pour certaines paroisses (Maroué, Noyal, Plestan, Trégomar...), une « table alphabétique des étages, fiefs et seigneuries » permet de retrouver facilement les moulins qui sont tous mentionnés, en particulier ceux qui ont pu vous échapper lors de la consultation du plan.

Je ne connais à ce jour que trois plans de détail de moulin : l'un pour les moulins de Léhon au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (26), le second représentant l'étang des Grands-Moulins de Moncontour en 1762 (27) ; sur le troisième plan, représentant la chaussée de l'étang de Scieux en Pleudihen en 1787, on voit le moulin du même nom (28).

D'un genre différent, mais probablement d'un appréciable intérêt pour l'étude des techniques, d'une très grande beauté et d'une admirable précision en tout cas, sont les planches concernant des moulins dans l'atlas de la baronnie de Guémadeuc en Pléneuf entré aux Archives en 1982 par le don de la collection Dauvergne (29). Cinq représentent le moulin Madeuc : plans, coupes et élévations avec implantation des machineries ; une seule planche, donnant le détail des roues, est datée, de 1766 ; les autres doivent être de la même époque. Trois autres planches non datées représentent les « moulins du duché de Penthièvre vulgairement appelés les grands moulins des Ponts Neufs afféagés et réunis au Guémadeuc, le 20 avril 1769 » : la première appelée « plan » est en fait une élévation de ces deux moulins dont l'un, à farine, a quatre roues, et l'autre, à foulon, deux ; les plans proprement dit figurent sur la seconde planche ; sur la troisième a été dessinée une élévation des « Grands moulins Madeuc » qui sont en fait un agrandissement ou plutôt un projet d'agrandissement des moulins des Ponts-Neufs car il semble bien que tous ces plans soient restés à l'état de projet, en particulier pour le moulin Madeuc. Mais, même si tel a été le cas, la valeur documentaire de ces planches reste entière.

### 3.2. *Les actes notariés et les tables et registres du contrôle des actes*

A mon avis, une source assez aisée permettant de faire remonter l'histoire d'un moulin au moins jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle est constituée par les baux à ferme dont l'on connaît souvent le plus récent par le biais des dossiers de vente de biens nationaux mais que l'on peut retrouver aussi grâce aux tables des baux en dépouillant la colonne dans laquelle sont désignés les biens. Lorsque l'on ne s'intéresse qu'à un moulin particulier, la connaissance du nom du propriétaire est utile et permet d'appréciables économies de

(26) Fonds du prieuré de Léhon, carton 1, liasse relative aux moulins.

(27) E 635.

(28) C 117.

(29) 100 J 2.

temps. La table fournit la date du bail, le nom et la demeure du notaire. Les tables des vendeurs et des acquéreurs permettent de retrouver des actes de vente mais leur dépouillement, lorsque l'on ne connaît pas les noms des parties intéressées, est encore plus long que celui de la table des baux parce que l'information est plus diluée, ne serait-ce que parce qu'on vendait moins souvent un moulin qu'on ne l'affermait. A défaut de tables, on peut toujours dépouiller les registres du contrôle des actes des notaires et sous seing privé mais le rendement de la recherche risque d'être encore plus faible. Parmi les minutes des notaires on trouve non seulement des baux mais aussi des « cahiers de prisage des tournants, moulants et ustensiles à faire farine ». En plus des détails techniques, ces derniers documents fournissent les noms et la demeure des meuniers choisis comme experts ; ce sont d'ailleurs bien souvent les mêmes.

### 3.3. *Les documents judiciaires (série B)*

Ces procès-verbaux de « prisage et mesurage » ou « mesurage et estimation » ou encore « renable », terme qui s'emploie surtout dans les procédures de congément, se retrouvent dans les fonds judiciaires. Une lecture attentive de l'inventaire sommaire de la série B permettra d'en découvrir un grand nombre (30), ainsi que des bannies de baux à ferme (31) ou des procédures relatives à des moulins et à leurs districts ou dans lesquels sont impliquées des meuniers.

Dans les registres d'insinuation, qui ont précédé ceux du contrôle des actes avant 1693, on pourra, mais sans doute avec difficulté, retrouver des actes relatifs à des mutations de propriété de moulins. Plus inattendue et plus rare sera la découverte de pièces telles que le procès-verbal de jaugeage et d'étalonnage des poids et balances des moulins de la commanderie du Palacret de 1731 à 1777 (32) ou la convocation en 1765 des vassaux pour leur contribution au transport des matériaux destinés à la réparation des meules du moulin de La Ville-au-Chevalier, à savoir de la pierre de Champagne achetée à Auray et du plâtre au port du Légé (33).

### 3.4. *Les documents féodaux et seigneuriaux (séries E, G, H, J)*

« On demande l'abolition pour l'assujettissement aux moulins, vu que les vassaux seront infiniment soulagés et les meuniers plus honnêtes gens »

(30) Voir par exemple B 264, 512... ou encore les procès-verbaux d'expertise de Guy Rolland et François Salaün, arpenteurs et experts jurés auprès de la cour royale de Tréguier (1692-1696) : renables de moulins à Lannion, Lanvellec, Ploubezre, Servel, Trébeurden (B 1770, 1771, cotes provisoires).

(31) B 348.

(32) B 852.

(33) B 1055.

déclarent les habitants de Saint-Carreuc dans leur cahier de doléances publié par Sée et Lesort (34). La demande de la suppression de la banalité des moulins et de la liberté de suivre le moulin de son choix est un des leitmotivs des cahiers de doléances, si bien qu'à chaque fois que ce thème était évoqué, Sée et Lesort ont donné des références en bas de page aux titres relatifs à des moulins possédés par des seigneurs dans la paroisse. Ces références qui ne sont pas exhaustives peuvent fournir un point de départ à une recherche.

Les types de document pouvant contenir des mentions de moulins sont nombreux et variés : aveux, minus, hommages, afféagements, autorisations de faire bâtir un moulin, rentiers (dont on prendra la précaution de consulter la table alphabétique si elle existe), comptes, sans parler des chartes du Moyen Âge que l'on trouve dans les fonds des abbayes (35). La principale difficulté peut être de savoir de quelle seigneurie dépendait un moulin : une première orientation peut être fournie, en dehors du duché de Penthièvre, par l'index topographique dactylographié de la série E (Seigneuries diverses, E 1482-2871). Dans les fonds des établissements religieux (séries G et H), des familles (2 E) et dans les chartriers entrés dans la série J, on retrouve, à côté des pièces qui viennent d'être citées, des procédures, des procès-verbaux d'estimation, des baux (36).

En l'absence d'instruments de recherche récents, on aura toujours intérêt à se reporter, lorsqu'ils existent, aux inventaires du XVIII<sup>e</sup> siècle pour ces fonds des séries anciennes et J.

Pour terminer, je consacrerai un plus long développement aux archives du duché de Penthièvre, particulièrement riches par leur matière et la qualité des voies d'accès à la documentation sur les moulins qu'elles nous offrent.

Signalons tout d'abord un état de 1705 des moulins du duché, du montant des fermes et des taxes que doivent les meuniers (37). Encore plus riches d'enseignements sont les « procès-verbaux et reconnaissances concernant l'état des bâtiments du duché, les réparations à faire, les ensouchements

(34) Henri Sée, André Lesort, *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Rennes pour les Etats Généraux de 1789*, Rennes, 1909-1912, t. III, p. 738.

(35) En ce qui concerne les comptes, on peut citer à titre d'exemple qu'Olivier Le Voyer, receveur de la seigneurie de Plancoët, se charge, dans le compte de 1414-1418, de la ferme des moulins de Plancoët, Montbran (moulin à vent), La Motte Gouranton et La Roche Yselan (E 177, folios 37-38). Autre exemple, la mention, dans le compte de la recette des seigneuries de Dinan et Avaugour par Denis Gervèse pour les années 1490-1494, des dommages causés au moulin à drap de Léhon par les troupes françaises (A 16, folio 38 recto).

(36) Voir à titre d'exemple, dans les fonds du chapitre de Saint-Brieuc, le carton G 108 (cote provisoire) et dans celui du prieuré de Léhon la liasse relative aux moulins conservée dans le carton 1 où se trouve en particulier une série de 12 baux à ferme des moulins de Léhon de 1552 à 1719, plus un bail de 1777.

(37) E 67.

des métairies et des moulins de 1712 à 1775 » (38). Dès 1712, il est précisé, sans que cela soit toutefois systématique, s'ils sont à eau ou à vent, à farine, à fouler ou à tan. Le procès-verbal le plus détaillé est celui qui a été dressé du 19 mai au 21 juin 1766. La même chose se retrouve de 1598 à 1699 pour la seule seigneurie de Lamballe (39) et pour les Grands-Moulins de Moncontour et le moulin Martin en 1579 et en 1748 (40). On trouvera aussi des documents souvent fort anciens et aussi intéressants que les procès-verbaux de l'état des moulins ou de leur chaussée, des procès-verbaux des réparations à faire ou manquantes, des marchés de travaux, des mandements, des quittances, des procédures, dans les dossiers de réparations aux bâtiments du domaine (41).

J'ai exposé plus tôt le parti que l'on pouvait tirer des registres accompagnant les plans-terriers de la seigneurie de Lamballe : répertoires et tables des applications. Pour les diverses seigneuries un excellent guide est fourni d'une part, par un « sommier général des maisons nobles, des fiefs, armes et moulins de la seigneurie » et d'autre part, par les tables réelles par ordre alphabétique des héritages (42). Les sommiers munis d'une table alphabétique de tous les noms de lieux employés donnent des indications sur les aveux, les minus et hommages concernant les biens : ils sont commodes quand on veut repérer des moulins que l'on ne connaît pas ; par contre leur inconvénient est qu'ils renvoient à des inventaires depuis longtemps abandonnés : il faudra donc rechercher les titres qu'ils mentionnent dans les liasses classées par paroisse. Si l'on veut découvrir les renseignements relatifs à un moulin précis, on aura plus vite fait, sans abandonner totalement le sommier si l'on a un souci d'exhaustivité, de se reporter aux tables réelles qui sont en fait pour chaque bien des fiches de relevé des titres et des possesseurs à diverses époques. Particulièrement intéressantes sont les mentions relatives aux livres de comptes de 1406 à 1561 et dans le journal de recettes et dépenses de 1739 à 1758 qu'il serait très long de retrouver autrement. La qualité de ces tables réelles n'est pas homogène : elles sont plus ou moins bien faites, plus ou moins complètes, celles de Guingamp paraissant d'un niveau inférieur à celles de Lamballe.

Alain DROGUET

(38) E 43.

(39) E 536.

(40) E 635.

(41) E 537-539 pour la seigneurie de Lamballe, E 632 et 856 pour celle de Moncontour, E 911, 942, 1139, 1140, 1176, 1205 et 1206 pour celle de Guingamp, E 1365 pour celle de la Roche-Suhart.

(42) E 482-489 pour la seigneurie de Lamballe, E 846-855 pour Moncontour, E 1129-1138 pour Guingamp, E 1358-1365 pour la Roche-Suhart.

TABLEAU SYNOPTIQUE  
des séries des Archives départementales où l'on trouve  
différents types de documents relatifs aux moulins  
(avec renvois aux paragraphes de l'article les présentant)

Nature des documents	Série correspondante	Paragraphe de l'article apportant des précisions
Documents figurés	E	3.1
	L	2.3
	3 P	1.2
	S	1.3
	100 J	3.1
	Fi	3.1
Statistiques, listes	L	2.1
	6 M	1.1
	3 P	1.2
	S	1.1
	Bi (Bibliothèque)	1.1
Titres de propriété, baux, descriptions de moulins	B	3.3
	2 C	3.2
	1 et 2 E	3.4
	3 E	3.2
	G	3.4
	H	3.4
	J	3.4
	1 Q	2.2
	3 et 4 Q	1.2
S	1.3	